Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE-DE-FRANCE

Unité départementale du Val-d'Oise

ARRETE N° 2019/24

Création de Secteurs d'Information sur les Sols

Commune de GONESSE

Le Préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 16 janvier 2019 proposant la création de SIS sur la commune de Gonesse ;

VU l'absence d'avis émis par le maire de la commune de Gonesse ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 15 octobre 2018 ;

VU les observations du public recueillies entre le 22 octobre 2018 et le 22 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2018 donnant délégation de signature à monsieur Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées par les sociétés DRC, OCCAMAT et OPAC DE L'OISE sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Immeuble Administratif J. Lemercier
5 avenue de la Palette – 95000 CERGY – Tél. : 33 (0) 1 71 28 48 02 – Fax : 33 (0) 1 30 73 58 51

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés :

- **SIS n° 95SIS00488 relatif au site DRC ;**
- **SIS n° 95SIS00480 relatif au site OCCAMAT ;**
- **SIS n° 95SIS00465 relatif au site OPAC DE L'OISE.**

Ces Secteurs d'Information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

Article 2 : URBANISME

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Gonesse.

Article 3 : Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Gonesse compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Val-d'Oise.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le maire de Gonesse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 21 JAN. 2019

le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Maurice BARATE

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS00488
Nom usuel	DRC (Durand Raucher et Camuzat)
Adresse	43 rue Jean Camus
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	GONESSE - 95277
Caractéristiques du SIS	Le site était exploité depuis 1924 pour des activités de teinturerie, puis à partir de 1932 par la société DRC pour ses activités d'ennoblissement de textiles. Il comportait des ateliers de teinture ainsi qu'une chaufferie au fuel et des stockages de liquides inflammables. L'activité a cessé en décembre 2003. Des travaux de dépollution menés en 2007 ont consisté en l'enlèvement de terres polluées. Une pollution résiduelle en hydrocarbures dans les sols a été mise en évidence au niveau des anciennes cuves situées à l'entrée du site, au niveau de l'ancienne chaufferie et de l'ancienne salle des apprêts secs . Il subsiste également une pollution des sols en PCB (polychlorobiphényles) à proximité du transformateur et d'acétaldéhyde en limite de l'ancien stockage de tissus écrus. En 2008, une analyse des risques résiduels a conclu à la compatibilité de l'état du site avec l'usage prévu (projet immobilier). Le site fait toutefois l'objet de restrictions d'usage.
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9502514	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9502514
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.5720	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=5720

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Existence de RUP.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	659838.0 , 6876239.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10445 m²
Perimètre total	555 m

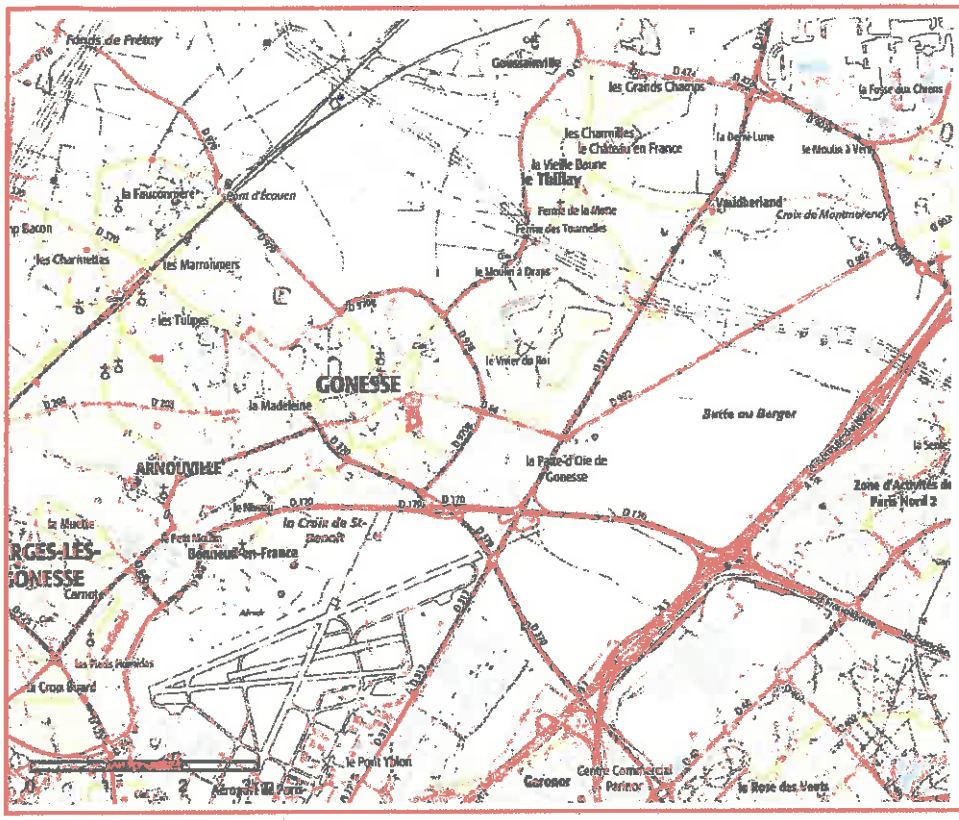
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GONESSE	AM	148	12/07/2016
GONESSE	AM	149	12/07/2016
GONESSE	AM	146	12/07/2016
GONESSE	AM	150	12/07/2016
GONESSE	AM	151	12/07/2016
GONESSE	AM	147	12/07/2016

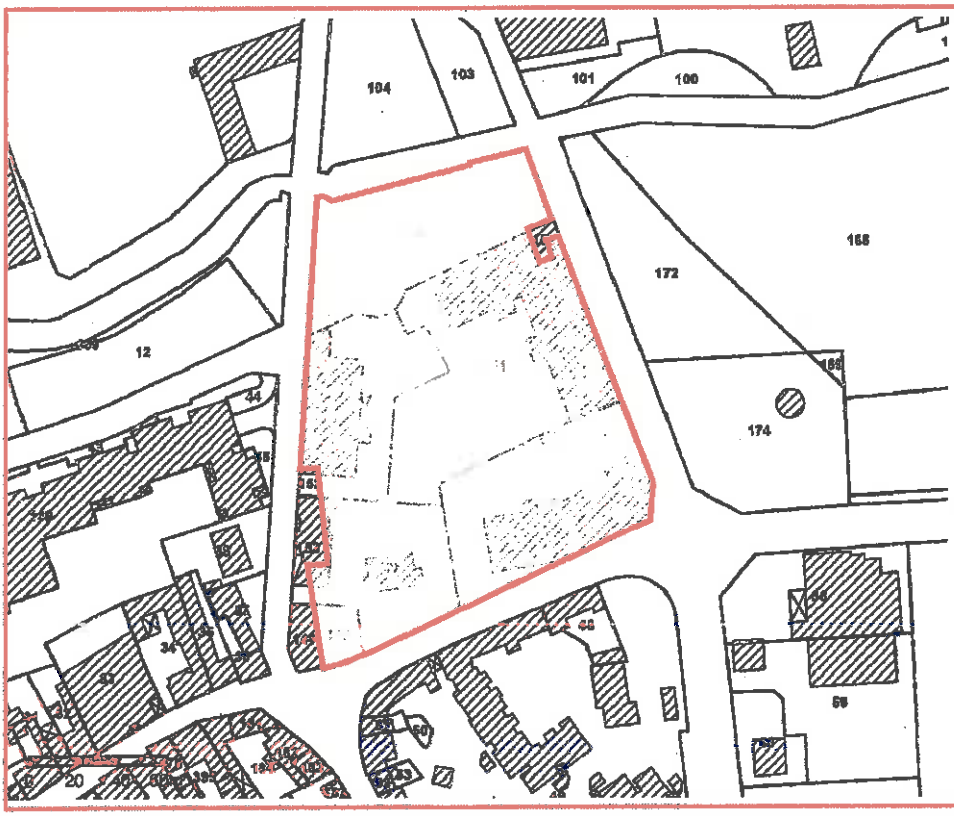
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS00488



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS00488

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS00480
Nom usuel	Occamat
Adresse	RN17 - route des Flandres
Lieu-dit	Les Roses noires
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	GONESSE - 95277
Caractéristiques du SIS	Sur le site, plusieurs activités se sont succédé. La société Baron Occamat a notamment exercé une activité de négoce et de réparation de véhicules industriels jusqu'en 1988. Toutefois, la cessation des activités n'a été actée qu'en 2012. Des travaux de dépollution, consistant en l'enlèvement de terres polluées en hydrocarbures, ont été réalisés en 2012. Des analyses réalisées en 2012 ont montré la présence dans les sols d'une pollution résiduelle en hydrocarbures et en éléments métalliques. Le site a été remis en état pour un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation (industriel).
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF9502452	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF9502452
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	95.7959	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=7959

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	661529.0 , 6876911.0 (Lambert 93)
Superficie totale	19747 m²
Perimètre total	807 m

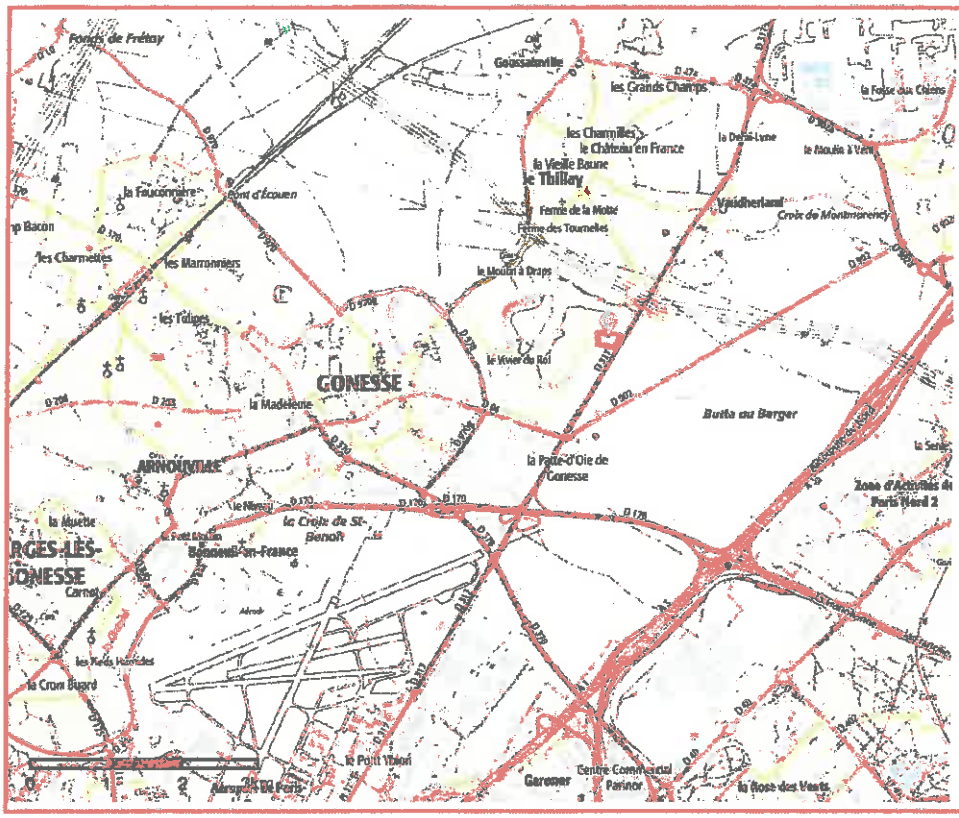
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GONESSE	ZH	89	11/07/2016
GONESSE	ZH	62	11/07/2016
GONESSE	ZH	197	11/07/2016
GONESSE	ZH	225	11/07/2016
GONESSE	ZH	226	11/07/2016
GONESSE	ZH	198	11/07/2016
GONESSE	ZH	196	11/07/2016

Documents

Cartographie





GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	95SIS00465
Nom usuel	OPAC de l'Oise
Adresse	9 avenue Gabriel Péri
Lieu-dit	
Département	VAL-D'OISE - 95
Commune principale	GONESSE - 95277
Autre(s) commune(s)	ARNOUVILLE - 95019
Caractéristiques du SIS	Le site est implanté à l'angle de la rue Lefebvre sur la commune d'ARNOUVILLLE et de la rue Gabriel Péri à GONESSE. Les terrains ont été exploités par la société VACU LUG France, qui s'est déclarée en 1971 pour des installations de combustion, de compression d'air et de dépôt souterrain de liquides inflammables. Cette société n'existe plus depuis 1997. Dans le cadre d'une opération immobilière, le site a été acheté par l'OPAC (Office public d'aménagement et de construction) de l'Oise. Toutefois, suite à la découverte de terres noirâtres au début des années 2000, des analyses ont été effectuées en 2001. Ces études ont mis en évidence une pollution des sols en métaux lourds, en sulfates et en hydrocarbures et concluent à l'incompatibilité de l'état des sols avec un usage résidentiel. Aujourd'hui, le projet immobilier a été abandonné. Les terrains sont laissés en l'état et leur accès est limité. Une étude, menée en 2003, préconisait : - de mettre en place une couverture pérenne sur les terres, dans le cas où les terres polluées devraient rester sur le site ; - de réaliser une étude permettant de s'assurer de la compatibilité de l'état des sols avec l'usage envisagé.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.8422	http://gidic.dgpr.i2/sigic/sigic/fichierT.php?base=65&numero=8422
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	95.0034	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=95.0034

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	657670.0 , 6877342.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4887 m²
Perimètre total	372 m

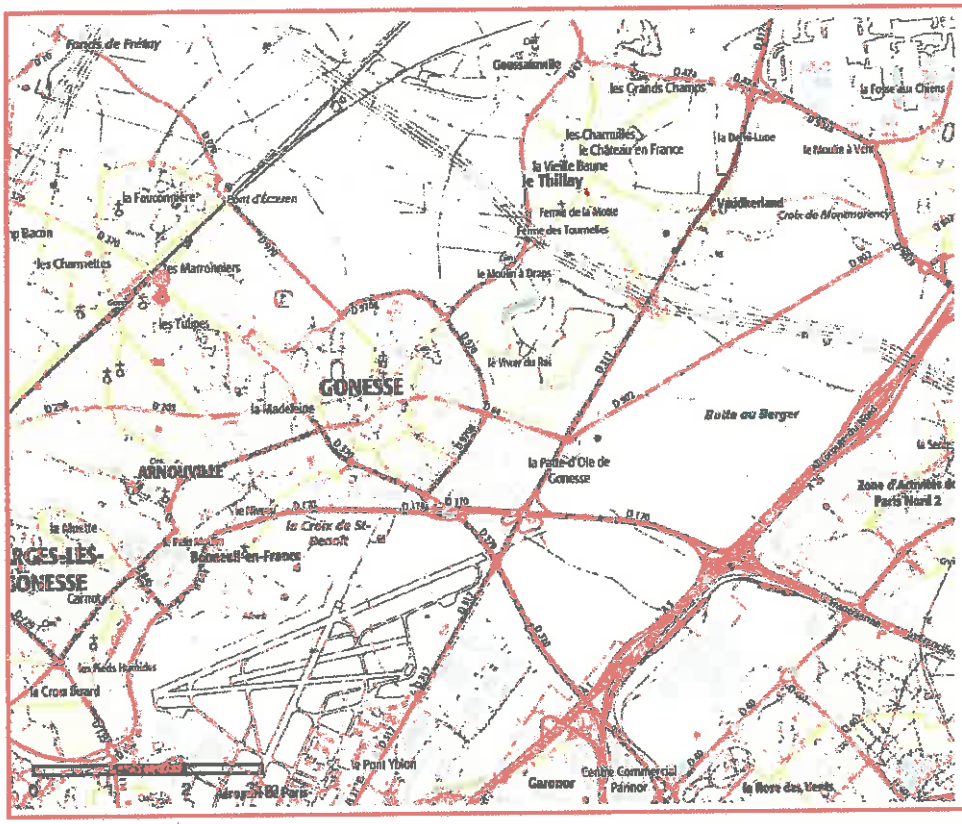
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARNOUVILLE	AC	561	08/07/2016
GONESSE	AC	540	08/07/2016

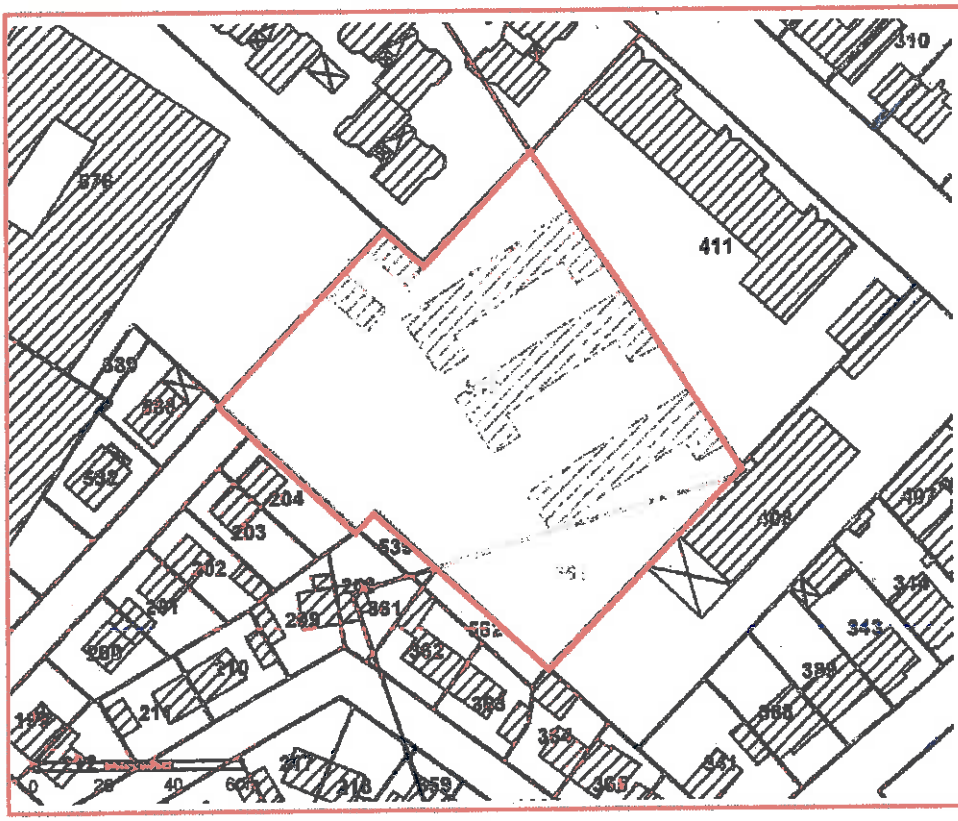
Documents

Cartographie



Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 95SIS00465



Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 95SIS00465